



Plan de services en français

2025–2026

*Ministère de la Cybersécurité
et des Solutions numériques*

© Droit d'auteur de la Couronne, Province de la Nouvelle-Écosse, 2025
Plan de services en français
Ministère de la Cybersécurité et des Solutions numériques
Avril 2025

ISBN : 978-1-77448-711-2

Plan de services en français 2025-2026

Ministère de la Cybersécurité et des Solutions numériques

This document is also available in English under the title of: “French-language Services Plan 2025–2026.”

Message de la sous-ministre

Nous sommes heureux de vous présenter le Plan de services en français 2025-2026 du ministère de la Cybersécurité et des Solutions numériques.

Le Ministère a été mis en place pour renforcer la cybersécurité ainsi que transformer la façon dont les services numériques sont créés et fournis à la population. Il est responsable des services d’information, de communication, de cybersécurité et technologiques pour le gouvernement et collabore à la prestation de soins de santé.

Principal fournisseur de services numériques au sein du gouvernement, le Ministère est à l’écoute des besoins et des attentes des gens de la Nouvelle-Écosse et vise à offrir, en français, des informations et des services inclusifs, accessibles et de qualité à l’aide des différents canaux numériques.

Nous reconnaissons l’importance des services en français et sommes déterminés à respecter nos obligations ainsi qu’à améliorer notre capacité à offrir des services en français en vertu de la *Loi sur les services en français*.

Nous continuerons donc à répondre aux besoins de la communauté acadienne et francophone en recherchant davantage d’occasions d’offrir des services en français ainsi qu’en les faisant connaître au sein de la fonction publique.

Nous sommes très fiers de l’équipe du Ministère et de son travail et sommes heureux de pouvoir présenter ce plan.

Natasha Clarke
Sous-ministre
Ministère de la Cybersécurité et des Solutions numériques

Mesures prises pour contribuer à l’essor de la communauté acadienne et francophone

Le Ministère poursuit le développement des services publics numériques en s’efforçant d’intégrer dès le départ des services en français. Cette façon de procéder correspond à son mandat, qui consiste à fournir des programmes et des services de haute qualité, axés sur les citoyens et dotés d’une interface numérique. Les membres de la communauté acadienne et francophone pourront donc avoir accès à davantage de services dans la langue de leur choix, augmentant ainsi la confiance et l’efficacité dans la prestation des services publics essentiels.

La conception centrée sur les personnes est au cœur de la manière dont le Ministère résout les problèmes. Les personnes sont en effet placées au centre du processus d’élaboration afin que les équipes du Ministère puissent créer des services publics qui répondent à leurs besoins. Ce processus permet de plus, dès le départ, de discuter avec la communauté acadienne et francophone dans le cadre de consultations et de divers types de communication. Nous souhaitons créer des services adaptés qui permettent aux différentes communautés de

la province d'avoir une meilleure expérience au moment d'accéder aux services publics, ainsi que de meilleurs résultats pour les services obtenus.

Nous invitons la population à demander au gouvernement des services en français. Nous encourageons également les membres de la communauté acadienne et francophone à s'exprimer en participant aux divers conseils, agences et commissions. À mesure que nous maintenons et que nous multiplions les services en français, nous vous invitons à nous faire part de votre avis sur nos progrès ainsi que de vos commentaires et questions en communiquant avec notre coordonnateur des services en français. Le Bureau de l'ombudsman peut donner suite aux plaintes relatives à l'accès aux services en français.

Coordonnateur des services en français :

Noel Guscott (il/lui, Noel.Guscott@novascotia.ca, 902-456-1488, conseiller principal en matière de politiques numériques)

Services offerts en français

Le Ministère offre actuellement les services suivants et cible l'amélioration de leur prestation en collaboration avec d'autres ministères.

- Les services en français actuellement offerts en ligne sont entre autres :
 - Programme d'aide au chauffage
 - Traitement des demandes au titre de l'Allocation pour services à domicile chez les aînés
 - Services numériques (Digital Services For You)
 - Mon dossier N.-É.
 - Service de paiement en ligne de la Nouvelle-Écosse (NS Pay)
 - Registre des cas d'enfants maltraités
 - Renouvellement en ligne du permis de conduire
 - Renouvellement en ligne de l'immatriculation d'un véhicule
 - Services d'information foncière
 - Registre des sociétés de capitaux
- Publication sur le site NovaScotia.ca d'informations sur les programmes et services offerts en français
- Traduction et création de services, de formulaires et d'affidavits bilingues pour être utilisées en ligne

Communication en français avec le public

Le Ministère se conforme à la *Loi sur les services en français* (2004).

Lors de la publication simultanée d'informations en français et en anglais, la priorité est donnée aux documents auxquels s'appliquent un ou plusieurs des éléments suivants :

Nous traduisons en français les informations et documents répondant à l'une ou plusieurs des exigences suivantes :

- a) Ne pas fournir les informations en français peut nuire à la santé ou à la sécurité du public.
- b) Les informations présentent un intérêt particulier pour la communauté acadienne.
- c) Les informations concernent les services que nous offrons en français.

Nous faisons également traduire les documents :

- a) dont le contenu est lié à une application générale (justice, santé, immigration, éducation, intérêts communautaires, etc.);
- b) à but pédagogique (p. ex., contenu ludique destiné aux jeunes enfants ou aux élèves, informations générales sur la Nouvelle-Écosse, etc.);

- c) liés à un service que nous offrons actuellement ou à des informations que nous avons déjà fournies en anglais et en français (mises à jour).

Il n'est pas toujours possible de publier simultanément certaines informations, comme celles qui sont liées à une situation qui évolue rapidement, mais la version en français est publiée dès que possible.

Services de traduction

L'Office des affaires acadiennes et de la francophonie gère nos demandes de traduction et fait traduire les communiqués de presse répondant à l'une des exigences indiquées ci-dessus, ou sur demande.

Publicité

Faire savoir aux gens de la Nouvelle-Écosse que nos services sont disponibles en français, dans la mesure du possible.

Afin d'inciter les francophones de la province à utiliser les services offerts en français, le Ministère annonce ces services comme il le fait pour les services en anglais. Les publicités, qu'elles soient imprimées ou numériques, peuvent être traduites et diffusées en français lorsqu'elles répondent à l'une ou l'autre des exigences indiquées ci-dessus. Le logo bilingue (anglais-français) du gouvernement de la Nouvelle-Écosse apparaît dans les publicités diffusées en français, et les adresses des sites Internet correspondants dirigent le public vers le contenu en français.

Contenu Web et canaux numériques

Le Ministère détermine les parties du contenu Web devant être fournies en français, et ce en fonction des priorités indiquées dans le présent document. Les décisions sont prises en consultation avec le coordonnateur des services en français, le ou les responsables du programme en question ainsi que la direction générale du Ministère.

Consultations

Nous préparons et coordonnons les consultations publiques conformément au Règlement sur les services en français, et nous offrons aux membres de la communauté acadienne et francophone divers moyens d'y participer en français.

Ressources humaines

Les fonctionnaires ne sont pas tenus de fournir des services de traduction (même lorsque leur poste est bilingue français-anglais), sauf s'ils sont traducteurs agréés; et on ne peut pas s'attendre à ce qu'ils fournissent de tels services.

En matière de recrutement, les directeurs ainsi que les responsables de l'embauche doivent, en consultation avec le coordonnateur des services en français, déterminer les postes pour lesquels la maîtrise du français oral et/ou écrit est nécessaire ou constitue un atout.

S'il y a lieu, il faut déterminer les postes pour lesquels être bilingue français-anglais est exigé afin de pouvoir procéder à une prestation plus efficace des services en français.

En ce qui concerne les postes vacants, les offres précisent que le français est un atout ou que le poste exige que la personne retenue soit bilingue.

Traductions allant au-delà des exigences réglementaires minimales

Il nous arrive d'aller au-delà des exigences réglementaires minimales pour faire traduire certains documents. Il s'agit d'une décision qui est prise au cas par cas, en consultation avec le coordonnateur des services en

français, le ou les responsables du programme en question ainsi que la direction générale du Ministère. Nous déterminons si tel ou tel programme ou service doit être offert en français de façon intégrale ou en partie.

Lorsque nous communiquons avec le public, nous nous assurons :

- a) de donner suite en français à la correspondance reçue dans cette langue;
- b) d'associer le logo provincial bilingue à toutes les informations qui sont diffusées simultanément en français et en anglais. Il n'est cependant pas toujours possible de publier simultanément certaines informations, comme celles qui sont liées à une situation qui évolue rapidement. La version en français est cependant publiée dès que possible;
- c) de prendre des mesures raisonnables pour informer le public sur les services disponibles en français et en anglais, à l'aide des réseaux sociaux, la publicité imprimée et en ligne, etc.

Mesures prises pour maintenir ou améliorer nos services en français en 2024-2025

Le Ministère a fourni et continue de fournir divers produits et services en français dans l'ensemble du secteur public. Nous sommes en train d'optimiser et d'améliorer la qualité des services en français pour certains programmes, comme l'Allocation pour services à domicile chez les aînés et le renouvellement en ligne des permis de conduire. Nous commençons à déterminer certains services numériques pour lesquels il sera utile d'obtenir l'aide de la communauté acadienne et francophone dès le début de leur création, ce qui permettra de mieux servir ses membres.

Mesures prévues pour maintenir ou améliorer nos services en français en 2025–2026

Le Ministère continuera de mettre en place des services et produits en français à l'intention des particuliers et des entreprises, conformément au mandat et aux priorités stratégiques du gouvernement ainsi qu'aux priorités de l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie.

Le Ministère continuera à soutenir les initiatives pluriannuelles et permanentes, dont entre autres ce qui suit :

- Mises à jour du contenu Web
- Examens et renouvellements en ligne, Bureau des véhicules automobiles
- Modernisation des registres (c'est-à-dire traduction des renseignements inscrits sur le Bureau de l'état civil, le Registre des sociétés de capitaux, les services d'information foncière, etc.)
- Traduction en français de divers programmes et subventions publics (p. ex., Programme d'aide au chauffage)

Renforcer les cadres relatifs aux services en français

Le Ministère a nommé un coordonnateur des services en français qui sera chargé d'aider le personnel à déterminer les besoins en matière de communication en français, de faciliter la rédaction du plan de services en français, ainsi que de collaborer au sein du gouvernement pour assurer l'accès à des services de traduction et à d'autres types d'aide pour améliorer les services offerts en français.

Les équipes du Ministère continuent de concevoir des produits et des services en tenant compte dès le départ des deux langues officielles; elles continuent de plus d'améliorer les services qui existent déjà en français.

Engagement auprès de la communauté acadienne et francophone.

Le Ministère a fait en sorte que les membres de la communauté acadienne et francophone aient des occasions de participer en français aux consultations publiques. Il prépare et coordonne les consultations publiques conformément au Règlement sur les services en français et offre aux membres de la communauté acadienne et francophone divers moyens d'y participer en français. Chaque produit ou service étant différent, il est conseillé aux équipes d'élaborer des plans de consultation avec la communauté lors de la création de ces services et produits.

Le Ministère n'est pas responsable d'agences, de conseils ou de commissions, mais il invite les membres de la communauté acadienne et francophone à participer activement aux travaux des conseils, agences et commissions qui concernent leurs entreprises, leur mode de vie ou leur communauté. Nous avons tous un rôle à jouer pour contribuer à préserver et à faire connaître la culture acadienne et francophone en Nouvelle-Écosse.

Créer et offrir des programmes et des services en français

Le Ministère continue d'encourager ses employés ainsi que le personnel des autres ministères à tenir compte des besoins liés au français dès le début du processus de création de services numériques destinés au public.

1. Élaborer et offrir en français des services et des programmes de qualité.

Nos équipes continueront de tenir compte des besoins liés au français au moment de créer ou de développer des services numériques destinés au public, comme l'Allocation pour services à domicile chez les aînés. Elles continueront de plus de concevoir des services publics en ciblant avant tous les besoins des personnes et veilleront à ce que les besoins liés au français soient pris en compte dès le début du processus.

2. Informer le public sur les services offerts en français.

Le Ministère continuera de concentrer ses efforts sur le maintien des services en français offerts en ligne, ainsi que sur la publication en français, sur le site NovaScotia.ca, d'informations sur les programmes et services. Il continuera de plus de favoriser la traduction et la création de services, de formulaires et d'affidavits bilingues pour être utilisés en ligne.

3. Favoriser la participation du public.

Le Ministère a continué de fournir des conseils, de l'aide et du soutien afin que les membres de la communauté acadienne et francophone aient des occasions de participer en français aux consultations publiques.

La Nouvelle-Écosse possède une population francophone dynamique et accueille des visiteurs, des étudiants et des travailleurs canadiens et étrangers francophones, qui enrichissent la province au plan social, culturel, linguistique et économique. Le Ministère reconnaît donc l'importance des contributions des francophones de la Nouvelle-Écosse au développement de la province.

Offrir des services gouvernementaux de qualité en français renforce la vitalité économique, sociale et culturelle de la communauté acadienne et francophone et favorise sa croissance et sa prospérité.